

Initiales du Président  
**01562**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
13 septembre 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE  
VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt		Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Derek Grilli	Dany Chapdelaine

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présents dans l'assistance : Stéphane Berthelette et Éric Jalbert, lieutenants et Jean-Pierre Perreault, pompier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

087-23-09-13 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MADAME NANCY GAGNON ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 août 2023
3. Correspondance
4. Administration
  - 4.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
  - 4.2 Mandat général pour services professionnels juridiques
  - 4.3 Autorisation de signature - Contrat de service pour la répartition des appels incendie
  - 4.4 Modification à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la RIPIV (entretien et réparation des bornes fontaine et bornes sèches)
  - 4.5 Affichage poste de pompier préventionniste en sécurité incendie
  - 4.6 Mise à niveau des échelles salariales

Initiales du Président  
**01563**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

5. Incendie
  - 5.1 Interventions août 2023
  - 5.2 Semaine de prévention des incendies 2023
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

088-23-09-13 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 10 août 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**CORRESPONDANCE**

Pas de correspondance

**ADMINISTRATION**

089-23-09-13 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois d'août 2023, totalisant une dépense de 5 078.70 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 13 septembre 2023, totalisant une dépense de 18 586.27 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois d'août 2023 une dépense qui totalise 38 424.35 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L232067 à #L2300075 émis pour les comptes payés durant le mois d'août 2023, totalisant une dépense de 5 078.70 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300033 à #C2300034 et #P2300147 à # P2300162, pour les comptes à payer au 13 septembre 2023, pour une dépense qui totalise 18 586.27 \$;

Initiales du Président  
**01564**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

QUE les chèques #D2300306 à #D2300352 émis pour les salaires nets payés durant le mois d'août 2023, totalisant une dépense de 38 424.35 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

090-23-09-13 **MANDAT GÉNÉRAL POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES**

ATTENDU QUE l'offre de services présenté par de Cain Lamarre répond aux besoins de la Régie en termes de conditions et de tarifs horaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser le président et la secrétaire-trésorière ou tout autre représentant mandaté par ces derniers à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 selon les termes de l'offre de services datée du 18 août 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

091-23-09-13 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE**

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt (ci-après nommée Régie) désirent octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de leur territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par leur municipalité à CAUCA ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt dessert les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Canton de Valcourt et Ville de Valcourt et désire octroyer le contrat de service pour la répartition des appels incendie à l'intérieur du territoire et des territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Régie à CAUCA ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire desservi par la Régie;

D' autoriser monsieur Patrice Desmarais, président et madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie, le contrat de service pour la répartition des appels incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01565**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**MODIFICATION DE L'ANNEXE A DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE  
LA RIPIV – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES BORNES FONTAINE  
ET DES BORNES SÈCHES**

Il a été décidé de ne pas traiter ce point à cause du manque d'information nécessaire à la prise de décision.

092-23-09-13 **AFFICHAGE POSTE DE POMPIER PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ  
INCENDIE**

ATTENDU la démission récente du préventionniste, la Régie souhaite aller en appel de candidatures pour combler ce poste ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a préparé la description du poste de pompier / préventionniste et autorisé l'affichage immédiat du poste à l'interne, dans les municipalités de la Régie et auprès des organismes concernés (ACSIQ, ATPIQ, collèges etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

D' entériner l'affichage du poste de pompier / préventionniste tel que préparé et demandé par le comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

093-23-09-13 **MISE À NIVEAU DES ÉCHELLES SALARIALES**

ATTENDU QUE la Régie souhaite offrir à ses employés des conditions salariales équitables et reflétant les conditions du marché actuel ;

ATTENDU QUE le comité « ressources humaines » de la Régie a travaillé à la mise à niveau des échelles salariales pour les postes de directeur (temps partiel), secrétaire-trésorière et préventionniste (temps plein) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME NANCY GAGNON ET RÉSOLU :

D' approuver les échelles salariales suivantes pour les postes de directeur (temps partiel), secrétaire-trésorière et préventionniste (temps plein):

Salaire annuel	Échelon 1	Échelon 10
Directeur	33 330 \$	42 665 \$
Secrétaire-trésorière	42 250 \$	54 100 \$
Préventionniste	46 505 \$	59 530 \$

QUE cette résolution prenne son plein effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01566**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**INCENDIE**

**INTERVENTIONS AOÛT 2023**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois d'août 2023.

**SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

Le directeur du service de sécurité incendie présente aux membres du conseil la programmation 2023 de la semaine de prévention des incendies et invite les membres du conseil à participer à la journée portes-ouvertes qui aura lieu le samedi 14 octobre.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le directeur du service de sécurité incendie apporte des correctifs aux informations véhiculées lors d'une rencontre d'information qui a eu lieu récemment au sujet de l'implantation d'un service de premiers répondants.

094-23-09-13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT :

QUE l'assemblée soit levée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*